

Enjeux de l'épreuve orale

L'entretien

Attendus de la prestation orale, d'après la note de service du 23-7-2020

L'entretien

« Cette partie de l'épreuve [...] évalue l'expression orale, en réclamant du candidat une **implication personnelle** [...], une réflexion sur ses expériences de lecture. Elle se déroule en deux temps successifs, le premier n'étant qu'un **point de départ pour les interactions** qui le suivent et qui constituent l'essentiel de l'épreuve [...]. L'examinateur ne revient pas sur la première partie de l'épreuve. **Éitant les questions fermées et trop ponctuelles**, il conduit l'entretien de manière **ouverte**, en **dialoguant** avec le candidat de manière à lui permettre d'expliquer, de justifier et ainsi de défendre son choix. »

Ce qu'on évalue	Ce que l'on peut accepter	Ce que l'on ne doit pas exiger
<p>Capacité à défendre une lecture personnelle, à justifier ses choix, à témoigner de sa rencontre avec l'œuvre</p> <p>Aptitude au dialogue</p> <p>Qualités d'analyse et d'argumentation, de communication et de persuasion</p> <p>Capacité à établir des liens entre la lecture littéraire et les autres champs du savoir, l'expérience du monde et la formation de soi</p>	<p>Toute forme de présentation de l'œuvre, même brève et partielle, permettant de s'en faire une idée et d'engager le dialogue</p> <p>La lecture d'un passage pour illustrer son propos</p> <p>Des propos sur l'expérience personnelle de lecture du candidat</p> <p>Des rapprochements avec d'autres textes, <u>initiés par le candidat</u></p>	<p>Que l'œuvre soit au programme ou lue de manière cursive, on ne doit pas exiger :</p> <ul style="list-style-type: none">• une connaissance encyclopédique et minutieuse de l'œuvre• une mise en relation entre l'œuvre choisie et le parcours associé• une analyse de l'écriture

Ce que cela implique pour la formation des élèves :

- les accompagner dans leur réflexion sur ce que signifie et implique « **choisir une œuvre** » et dans l'élaboration d'un choix authentique et personnel, impliqué et, par là, judicieux ;
- les éclairer sur ce que signifie « **présenter brièvement** une œuvre » et les entraîner à exposer quelques éléments utiles et éclairants pour un interlocuteur qui peut ne pas avoir lu l'œuvre ;
- leur accorder l'autonomie nécessaire à l'élaboration d'une argumentation personnelle, fondée sur la capacité à formuler des arguments pertinents, spécifiques à l'œuvre ;

Ce que cela implique pour la formation des élèves :

- former l'élève à l'oral en **interaction**, à savoir, par sa posture, contribuer aux conditions propices au dialogue ;
 - savoir écouter de manière **ouverte** la parole de l'autre pour bien y répondre ;
 - savoir écouter avec **confiance** les relances **ouvertes** et en tirer parti : en saisir les implications, les envisager comme des occasions de préciser, justifier ou, à l'inverse, de nuancer, rectifier une idée qu'on a avancée précédemment ; savoir faire preuve par là de **souplesse** d'esprit.